

Résidences d'artistes

Lycées agricoles
2023-2024



Enseignement agricole de la région Centre-Val de Loire

- Présentation générale P 2-3
- Conditions de sélection P 4-6
- Fiches établissements P 7-15
(Présentation et note d'intention)

Depuis 2006 l'enseignement agricole en région Centre-Val de Loire accueille chaque année, au sein de ses établissements 3 résidences



Résidence de 3 mois

L'éducation socioculturelle (ESC) :

Spécificité de l'enseignement agricole. L'enseignant d'ESC dispense des cours qui touchent au domaine de la communication et de la médiation artistique. Son temps est partagé entre des heures de cours et un temps d'animation

Contexte

Les lycées agricoles dépendent du Ministère en charge de l'agriculture. Ils sont généralement situés en zone rurale ou périurbaine. Pour la plupart, ce sont des établissements de petite taille (200 à 500 élèves) qui disposent tous d'un internat.

Les formations vont de la 4^{ème} de l'enseignement agricole au BTS. Chaque lycée est spécialisé dans un ou plusieurs domaines : productions agricoles (céréales, horticulture, viticulture, élevage) environnement, paysage, forêt, agro-alimentaire et laboratoire, service, conseil-vente.

Pour cette 17^{ème} année, les établissements de la région Centre- Val de Loire accueillent 3 résidences d'artiste. Chaque établissement définit éventuellement un thème et le soumet à l'artiste. La résidence court sur 3 mois consécutifs.

Les partenaires

- ✓DRAC Centre- Val de Loire
- ✓Conseil Régional du Centre- Val de Loire
- ✓DRAAF Centre- Val de Loire

Les conditions d'accueil

L'artiste est accueilli dans l'établissement. Le lycée prend en charge l'hébergement et les repas sur site.

Un atelier est mis à disposition de l'artiste le temps de la résidence. L'artiste sera accompagné tout au long de son séjour par un référent, l'enseignant d'éducation socio-culturelle* qui sert d'interface entre l'administration de l'établissement et l'artiste.

Démarches pédagogiques

L'artiste mène **un travail de création et de médiation** avec les élèves, apprentis, étudiants, stagiaires et le personnel. Cependant, il n'a pas vocation à animer directement des ateliers de pratiques artistiques avec les apprenants mais doit y être associé. **Il est néanmoins primordial de penser comment le lien peut se construire et de prendre en compte le type de public qu'il va rencontrer au sein de l'établissement d'accueil.**

Côté pratique ...

Lycée agricole de Chartres-La Saussaye



Lycée agricole de Tours Fondettes



Lycée agricole des Barres



Les conditions financières

Pour chacun des lycées :

Rémunération artiste	4000 €
Frais de production de diffusion de déplacement	3500 €
Frais d'hébergement de restauration et annexes	2500 €

L'artiste reçoit la somme de 4000 € en 3 versements mensuels de 1333 €.

La somme de 3500 € servira à financer les matériaux pour la production de l'œuvre, la diffusion / frais communication autour du projet. Les frais de déplacement sont gérés par l'établissement d'accueil et plafonnés à 500€. Ce dernier prend en charge l'hébergement, la restauration (sur site) et certains frais annexes (tél, courrier...)



Les lycées partenaires

- ✓ Lycée agricole de Chartres- La Saussaye (28)
- ✓ Lycée agricole de Tours-Fondettes (37)
- ✓ Lycée agricole des Barres (45)

Côté dossier et sélection ...

L'artiste est accueilli dans le lycée pour développer un projet dans le prolongement de son travail artistique. L'artiste doit construire un projet de son choix en tenant compte du thème éventuellement choisi par l'établissement et du temps de la résidence.

Tout type d'expression artistique relevant des arts plastiques est accepté. Exception pour la résidence de Chartres qui sera orientée en priorité sur l'image.

Lors de son séjour, l'artiste devra, prioritairement, développer, approfondir son processus de création. Cependant il **devra initier** et conduire avec l'aide du référent, **une démarche de sensibilisation en direction des usagers de l'établissement** en particulier les lycéens, étudiants, stagiaires et apprentis et définir, dans le contrat qu'il signera avec l'établissement, le cadre temporel et spatial de ses actions.

En accord avec le référent, il décidera de la concrétisation de son rendu de fin de résidence sous toutes les formes possibles pour **présenter le travail réalisé au cours** de la résidence (vernissage, projection...). La date de présentation est à définir dès le début de la résidence.

Les établissements :

Les établissements d'enseignement agricole qui accueilleront une résidence présenteront à l'artiste les éléments d'information générale sur leur site et les formations proposées. L'attention est attirée sur le fait que les établissements d'accueil sont des établissements de formation et non des structures culturelles.

Cependant, un partenariat peut être mis en place en fonction du projet avec une ou plusieurs structures culturelles du territoire (Centre d'Art, Musée d'Art, Ecole des Beaux-Arts...).

L'organisation de la résidence :

Durée et présence

- ✓La durée de la résidence est de trois mois. Elle se déroule pendant les périodes scolaires.
- ✓L'artiste se doit d'être présent sur la totalité de la durée de la résidence et sa présence continue sur la semaine est requise pour favoriser le développement des liens entre l'artiste, les apprenants et le personnel de l'établissement.

Contractualisation

- ✓L'artiste reçoit une bourse de 4000 € pour les 3 mois. La somme de 1333 € lui sera versée mensuellement.
- ✓Chaque résidence donnera lieu à un contrat entre l'artiste et l'établissement indiquant les engagements des contractants.

Côté dossier et sélection ...la suite

Vie quotidienne

- ✓ L'artiste est le plus souvent **hébergé** au sein de l'établissement scolaire. Il dispose d'une chambre comprenant les équipements nécessaires à sa toilette et la préparation de mets simples et d'une entrée autonome qui lui permet d'être complètement indépendant.
Pour chacun des établissements la configuration est différente (*voir fiches descriptives des établissements ci-jointes*).
- ✓ Il est **nourri** gratuitement pendant les périodes scolaires dans le respect du règlement et des heures d'ouverture du restaurant scolaire.
- ✓ Il dispose gratuitement d'un **espace de création** durant toute la période de la résidence. En dehors du cadre des actions culturelles programmées conjointement avec le référent, il est libre d'accueillir les lycéens, étudiants, apprentis, stagiaires ou personnels dans cet atelier. L'artiste pourra apporter tout matériel nécessaire à l'exercice de son travail sous réserve de compatibilité avec les consignes de sécurité de l'établissement scolaire.
- ✓ Il n'est pas tenu par des **horaires** de travail, mais doit respecter, lors de son activité dans le lycée, les règles de l'établissement qui assurent le bon fonctionnement de la vie de tous.

Production et diffusion artistique

- ✓ Pour conduire à bien le projet qu'il a choisi de réaliser, l'artiste dispose d'un budget de 3500 € pour la production, la communication, et ses déplacements (plafonnés à 500€) qu'il gère avec son référent et en accord avec le chef d'établissement.
- ✓ Toute œuvre réalisée dans le cadre de la résidence est la propriété de l'artiste. Il pourra néanmoins, dans un cadre temporel et spatial précis, céder à l'établissement ses droits patrimoniaux de la propriété artistique et littéraire pour un usage non commercial de son œuvre.

Le dossier de candidature

Le dossier comprend :

1. Une **lettre de motivation** détaillant les raisons de l'intérêt de l'artiste pour cette résidence dans un établissement d'enseignement agricole et son contexte, explicitant le projet que l'artiste souhaiterait réaliser pendant ces 3 mois sur place.
2. Un **curriculum vitae** de l'artiste
3. Un **dossier visuel numérique** présentant de façon détaillée le parcours artistique de l'artiste depuis ses premiers pas dans le domaine de la création contemporaine :
4. Une **courte note sur les intentions de l'artiste concernant le volet médiation** et accompagnement des différents publics concernés par la résidence, accompagnée d'un bref descriptif de son expérience dans ce domaine.

Le dossier complet doit être transmis **via un lien WeTransfer non zippé par voie électronique et doit comporter les 4 pièces numérotées indiquées ci-dessus.**

A l'attention de Claire COULANGES-FAURE,

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la forêt (DRAAF Centre - Val de Loire)

Tél : 02.38.77.40.30

residence.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr

Une seule candidature sera acceptée par résidence et devra être transmise par voie électronique **au plus tard le lundi 27 mars 2023** (*date de réception de votre mail faisant foi*).

Les dossiers retenus seront après étude sélectionnés par un comité qui se tiendra courant juin 2023.



**Lycée agricole
de
CHARTRES**



Les formations dispensées

L'établissement dispense des formations dans les filières générales, technologiques et professionnelles, de la seconde au BTS dans les secteurs suivants: agriculture, travaux paysagers, agroalimentaire.

Les formations s'appuient sur une exploitation grandes cultures (en partie en agriculture biologique) de 130 ha.

L'établissement dispose d'une option "image" orientée photographie ouverte de la seconde à la terminale.

À propos de ...

Le lycée de La Saussaye a été construit en 1964 sur la commune de Sours à 5 km au Sud de Chartres. Il est « ouvert » sur les parcelles de l'exploitation qui s'étendent en Beauce. Le site regroupe un lycée, un CFA et un CFPPA et un cdi de qualité.

L'établissement est engagé dans un projet national sur les problématiques de biodiversité : « biodivexpe » (Office Français de la Biodiversité (OFB), Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER)- Ministère en charge de l'agriculture)

Les élèves (environ 300 au lycée), dont la plupart sont internes disposent d'un foyer spacieux et d'un amphithéâtre de 300 places pour mener des activités de loisirs et socioculturelles. Le lycée dispose aussi d'un équipement sportif varié.

Le lycée a déjà accueilli en résidence les artistes suivants : Géraldine MILLO en 2015, Fernanda SANCHEZ PAREDES en 2017, Morgane KABIRY en 2018, Coline Jourdan en 2019 et Hideyuki ISHIBASHI en 2020.

À disposition ...

Le lycée dispose d'installations diverses :

- 11 laboratoires (chimie, biochimie, génie industriel, microbiologie...)
- 2 salles informatiques
- 5 salles de cours équipées de tableaux interactifs
- 1 halle technologique agroéquipement
- 1 exploitation agricole
- 1 gymnase, 3 terrains de sport, salle de musculation, terrain rugby)
- 1 amphithéâtre

L'artiste pourra disposer :

-D'un accès à un ordinateur connecté au réseau internet dans une salle partagée avec les enseignants d'éducation socioculturelle

-Possibilité de travailler dans les ateliers de la ferme

-Toutes les ressources de l'option image (appareil, studio photo, maquillage...)



**Lycée agricole
de
CHARTRES**



La résidence

L'artiste disposera d'un atelier dans une salle du foyer socio-éducatif de 25m² et à la possibilité d'effectuer certains travaux dans les ateliers de la ferme.

Un hébergement est proposé dans une chambre du nouvel internat (avec cabinet de toilette privatif).

L'artiste aura accès au self du lycée, matin, midi et soir durant toute la durée de sa résidence en semaine (pas les week-ends). L'artiste peut rester au lycée pendant les week-ends (pas pendant les vacances scolaires).

La présence continue en semaine est requise afin de favoriser le développement des liens entre l'artiste, les apprenants et les personnels de l'établissement.

Thème et période de la résidence

« Sol Vivant »

3 mois : mars / avril / mai 2024

Les partenariats locaux possibles

- ✓ Le cinéma « les enfants du paradis »
- ✓ Toutes autres institutions en fonction du projet
- ✓ Association des Lycéens, Elèves,
- ✓ Option image de l'établissement
- ✓ Office Français de la Biodiversité
- ✓ Association Hommes et Territoires

Enseignant d'Education SocioCulturelle référent

Julien CLEMENT
julien.clement@educagri.fr

06 88 57 81 11
Responsable de l'option Image
Chargé de Mission Biodiversité sur l'établissement

Conditions d'accès

L'établissement est desservi matin et soir par une navette "Transbeauce" depuis la gare routière de Chartres, situé à proximité de la gare SNCF (25 mn de la gare au lycée).

A partir de la gare SNCF de Chartres, lignes ferroviaires TER Centre : Paris /Montparnasse, Le Mans /Courtalain.

L'établissement est excentré de Chartres et il n'est pas possible de s'y rendre à pied.

**LEGTA Chartres –
La Saussaye 28 630 SOURS**
Tél : 02 37 33 72 00

<http://www.legta.chartres.educagri.fr>
legta.chartres@educagri.fr

Note d'intention - Lycée agricole de Chartres (28)

Thème : Sol Vivant

Le sol est parfois encore trop perçu comme un simple support inerte alors qu'il est le deuxième écosystème le plus diversifié de la Terre, après les océans. Il abrite environ 25% de la biodiversité de la planète.

Comment les artistes peuvent-ils contribuer à faire évoluer la question du Sol Vivant ? Ce sujet est complexe car il échappe à une perception simple des sens. L'interaction Homme/ Sol est au cœur d'une agriculture qui évolue.

Le sol abrite une grande variété d'espèces vivantes, notamment des micro-organismes, des insectes, des annélides, des mollusques et des vertébrés. Ces espèces forment un réseau complexe de relations écologiques qui contribuent à assurer la bonne santé des écosystèmes qui y sont associés. La biodiversité du sol est également liée à celle des plantes qui y poussent. Certaines plantes sont capables de développer des relations symbiotiques avec des champignons microscopiques.

L'établissement dispose d'une exploitation agricole pédagogique de 140 ha en grandes cultures avec une partie conduite en agriculture biologique.

Le lycée a déjà accueilli en résidence sept artistes au cours de ces dernières années : Camille Zisswiller, Nicolas Lefebvre, Hideyuki Ishibashi, Coline Jourdan, Morgane Kabiry, Maria Fernanda Sanchez-Paredes et Géraldine Millo. Les élèves de l'option image du lycée, les jeunes de l'Association des Lycéens, Etudiants, Stagiaires et Apprentis (Alesa) et les délégués écoresponsables pourront être tout particulièrement sollicités sur des temps de médiation.

La résidence devra comporter **une dimension liée à l'image** (photo, vidéo) mais d'autres formes d'expression artistiques peuvent être mobilisées.



Lycée agricole Tours- Fondettes AGROCAMPUS



Les formations dispensées

L'établissement d'enseignement agricole public de Tours-Fondettes AGROCAMPUS, est :

- Un lycée d'enseignement général, technologique et professionnel
- Un centre de formation d'apprentis
- Un centre de formation pour adultes
- Et deux exploitations support des enseignements : une exploitation viticole sur Chinon et une exploitation agricole sur Fondettes avec quatre ateliers (polycultures, horticulture-maraîchage, bovin lait et ovin viande)

Du stage de découverte, aux formations certifiantes qualifiantes ou diplômantes (allant du CAP au BTS agricoles), l'établissement couvre les champs de formation de la production agricole (grandes cultures, polycultures, élevage, horticulture-maraîchage, viticulture), des agroéquipements, du paysage (travaux et aménagements paysagers, élagage, taille et soin des arbres), du cheval, de la gestion et maîtrise de l'eau, et de la réglementation

A propos de...

Le lycée Tours-Fondettes a été construit sur un coteau d'où il domine la vallée de la Choisille. Son bâtiment originel est un château du XIXème siècle reconstruit sur les ruines d'un ancien habitat de la famille GOUIN

Il accueille 450 élèves et étudiants environ sur le lycée (dont 1/3 d'internes), 300 apprentis et de nombreux groupes d'adultes pour des formations courtes ou longues.

L'établissement dispose de nombreux locaux dont un amphithéâtre de 270 places et un foyer spacieux pour mener des activités socioculturelles et de loisir. Le lycée a déjà accueilli des artistes (tous arts confondus) lors d'ateliers

À disposition ...

Le lycée dispose d'installations diverses :

-2 salles informatiques, 1 CDI, un amphithéâtre et un foyer

-1 salle de cours équipée d'un tableau interactif

-D'équipements sportifs (gymnase, salle de musculation, terrain de rugby, ...)

Conditions d'accès

L'établissement est desservi par une ligne de BUS 11 depuis la gare de Tours jusqu'à 20h00 (25 mn de la gare au lycée).

A partir de la gare SNCF de Tours et/ou St Pierre des Corps, liaisons : Paris/Montparnasse (TGV) - Paris/Austerlitz (TER)

**LEGTA Tours-Fondettes
AGROCAMPUS La Plaine - BP
40079 37230 FONDETTES PPDC**
Tél : 02 47 42 01 06

legta.tours@gmail.com / www.tours-fondettes-agrocampus.fr /

www.facebook.com/ToursFondettesagrocampus



Lycée agricole
de Tours-
Fondettes

AGROCAMPUS



La résidence

Un hébergement extérieur est proposé dans une chambre chez l'habitant sur la commune de Fondettes.

L'artiste aura accès au self du lycée, matin, midi et soir durant toute la durée de sa résidence en semaine

Il bénéficiera

-D'un accès à un ordinateur connecté au réseau Internet dans une salle partagée avec les enseignants d'éducation socioculturelle

-D'un atelier réservé de 25 m² pour le temps de la résidence, au foyer socioculturel

-De l'atelier technique si besoin (sous réserve d'accord préalable)

Thème et Période de la résidence

« **Vivre ensemble** »

3 mois : Janvier /février/ mars 2024

Les partenariats Locaux possibles

- ✓ Centre Création Contemporaine Olivier Debré
- ✓ Ecole des Beaux-arts
- ✓ Toutes autres institutions en fonction du projet

Enseignant d'Education SocioCulturelle (ESC) référent

Anne PETIT
Anne.petit01@educagri.fr

☎ 06.81.90.07.95

Note d'intention – Lycée agricole Tours Fondettes agrocampus (37)

Thème : « Vivre ensemble »

L'établissement d'enseignement agricole de Tours-Fondettes mixe les publics et propose des formations variées.

Cet environnement hétérogène est le vivier d'échanges.

Il faut oser se rencontrer, apprendre à se connaître, accepter d'être différents pour que naisse une identité collective.



Lycée agricole Des Barres



Les formations dispensées

Les formations dispensées reflètent une orientation exclusive vers l'enseignement supérieur et l'environnement :

- le BTS agricole Gestion Forestière (depuis 1968),
- le BTS agricole Gestion et Protection de la nature (depuis 1992),
- en lien avec l'Université d'Orléans (OSUC), la Licence professionnelle Forêts, gestion et préservation de la ressource en eau » (proposée à la rentrée de septembre 2021 en apprentissage ; elle a été proposée de 2012 à 2019 par l'Université de Tours,
- et toujours en lien avec l'Université d'Orléans (COST), le Master par apprentissage « Forêts et mobilisation des bois » (depuis 2015),

A propos de...

Le lycée est situé à Nogent-sur-Vernisson sur un domaine de près de 300 ha, les étudiants ont tout loisir de mettre en pratique leurs enseignements.

Ils peuvent tirer profit de la proximité des structures scientifiques et de recherche appliquée : l'Arboretum des Barres, l'Office National des Forêts, l'IGN (Institut national de l'information géographique et forestière) et de l'INRAE (Institut national de recherche pour l'agriculture et l'environnement).

À disposition ...

- de salles spécialisées en biologie et informatique ;
- d'un centre de documentation et d'information ;
- d'un foyer

Conditions d'accès

Par la route :

Le lycée se trouve au sud de Montargis (15km) par la RD2007 et à un accès par l'autoroute A77 qui se situe à 7km

Par le train :

Gare SNCF à Nogent-sur-Vernisson (ligne Paris-Nevers) à 2,8km du lycée



Lycée agricole Des barres



La résidence

L'artiste disposera d'une chambre indépendante avec entrée également indépendante de 20 m2 avec salle de bain au bâtiment Guinier.

Il bénéficiera également de la restauration scolaire en semaine.

Le matériel à disposition :

- Vidéoprojecteur
- Accès aux salles informatiques (en dehors des heures de cours d'informatique)
- Mise à disposition d'un ordinateur équipé de logiciel de traitement vidéo, son et image
- Accès internet filaire ou wifi aménageable selon besoins
- Photocopieurs

Thème et Période de la résidence

« Land Art »

3 mois : Octobre/ novembre/ décembre 2023

Les partenariats Locaux possibles

- ✓ Arborétum Des Barres ,
- ✓ Office National des Forêts (ONF)
- ✓ Association locale d'artiste etc.

Enseignant d'Education SocioCulturelle (ESC) référent

Laurent SALAZAR

Laurent.salazar@educagri.fr

☎ 02 .38.95.01.80

<http://www.lesbarres.fr>

Note d'intention – Lycée agricole des Barres (45)

Land Art : quand la nature est art!

Cette résidence est une invitation pour l'artiste à interagir avec les élèves autour du thème du land art en lien avec un lieu d'exception l'arboretum national des Barres.

En fonction de la sensibilité de l'artiste, les œuvres peuvent prendre la forme de sculptures végétales, de compositions graphiques, de travaux sur les perspectives qu'offre le paysage.

Ces œuvres vivantes, issues de matériaux trouvés sur le site sont en lien avec un sujet précis, choisi par l'artiste et les élèves, et s'insèrent dans une réflexion sur le développement durable.

(exemples de sujets : “le feu : destruction et renouveau”, “l'eau : disparition et préservation”, “les arbres : individu et groupe” ...)

L'artiste à travers ces réflexions et créations pourra faire se confronter les élèves aux visions existantes du land art (les œuvres d'A. Golsworthy, W. De Maria et G. Penone), aider au développement des capacités artistiques individuelles des élèves et enfin proposer une exposition promenade selon son travail de création réalisé, au sein de l'Arboretum, ouverte à tous et à toutes.

L'artiste revisite le lieu en invitant le spectateur , les élèves et personnels à s'interroger sur les modifications apportées : c'est comme une invitation à questionner l'espace connu.



© Nicolas Lefebvre et Camille Zisswiller « Candela »
 Résidence d'artiste 2022-23 au lycée agricole de Chartres (28)

